

est de la famille universitaire par son père, le digne et vénéré collègue qui a laissé parmi nous de si honorables souvenirs; il est de la famille scientifique par sa qualité de membre de l'Académie de Bruxelles. Il apportera, je n'en doute pas, aux intérêts élevés que représente l'Université un dévouement aussi actif qu'éclairé.

Personnel enseignant.

Décès.

L'Université a fait le 19 mars une perte aussi douloureuse qu'imprévue. Un collègue que nous aimions tous pour ses qualités aimables, pour son dévouement à l'Université, pour la conscience et le talent avec lequel il remplissait ses fonctions, Théodore de Savoye nous a été enlevé inopinément. Cette mort a été un grand deuil pour l'Université. Le Recteur, au nom de l'Université; M. Nypels, au nom de la Faculté de droit; M. Delsaux, au nom des étudiants, ont exprimé sur sa tombe les sentiments qui remplissaient tous les cœurs.

Il y a huit jours, l'Université était encore frappée dans ses affections par la mort, hélas! trop prévue, d'un autre collègue, qui, pendant près de cinquante ans, avait rendu d'inoubliables services à l'Université, à l'École des mines et à son pays. Joseph Chandelon, qui avait atteint l'âge de l'éméritat le 19 mars 1884, avait dû, par raison de santé, renoncer depuis un an à l'enseignement; mais il avait toutefois conservé l'inspection des études à l'École des mines.

Entré en 1836 dans les fonctions universitaires, il en avait successivement gravi tous les degrés. Comme professeur, il captivait et entraînait les élèves, et il avait créé un cours de chimie industrielle fort remarquable. Il unissait à un degré éminent le talent d'exposition, la science et le choix judicieux des faits et des observations, la connaissance et la critique des procédés industriels.

Dévoué à ses élèves, les aimant avec une bonté paternelle, il inspirait à tous une profonde et respectueuse affection.

Peu d'hommes de science ont été autant que lui appelés à remplir d'honorables missions. Il a figuré, et partout avec honneur, dans les corps constitués et commissions de tout genre : Commission médicale, Commission des Hospices, Conseil communal de Liège, Académie de médecine, jurys des Expositions universelles, Commissions de salubrité publique, de police industrielle, de surveillance de l'École industrielle, etc., etc.

Inspecteur général des fabriques de produits chimiques, inspecteur des Etudes à l'École des mines, c'était partout un fonctionnaire modèle.

Esclave du devoir et infatigable au travail, il a fait un grand nombre de rapports, de notices, de publications. Il n'a pas, malheureusement, assez ménagé ses forces ; il y a deux ans, il a été frappé d'une congestion qui faisait présager sa fin prochaine.

Aussi l'ovation qui lui fut faite l'année dernière à la Salle académique, si touchante et si imposante qu'elle fût, attristait ceux qui connaissaient son état de santé et qui voyaient à travers un voile funèbre les

hommages rendus alors à son caractère, à sa science, à son mérite, à ses nombreux travaux.

L'Université n'a pas eu la consolation de pouvoir rendre les derniers honneurs à ce collègue si digne et si distingué; mais elle lui conservera une place toute spéciale dans sa gratitude et dans ses plus affectueux souvenirs.

Les amis de Chandelon pleureront l'homme de cœur, d'un commerce si sûr et si agréable, d'une si grande abnégation et qui laisse parmi nous un si grand vide.

Nominations et Attributions.

Par arrêté royal du 22 octobre 1884, M. le professeur Spring a été chargé, en remplacement de M. Chandelon, du cours de chimie inorganique approfondie qui forme actuellement avec celui de chimie organique approfondie le cours unique intitulé: « Chimie générale approfondie ».

Par arrêté ministériel du 24 octobre 1884, M. Goret a été chargé du cours de chimie industrielle à l'École des mines, en remplacement de M. Chandelon, et autorisé à prendre le titre de professeur aux Écoles spéciales.

Par arrêté royal du 13 novembre 1884, M. le professeur Macors a été, sur sa demande, déchargé du cours de droit public, sauf à continuer à en donner transitoirement la partie générale ou théorique. Un arrêté récent du 3 octobre 1885 décharge M. Macors de la partie qu'il s'était réservée.